



Histoire du droit : la constitution civile du clergé sous la Révolution française

Question / réponse publié le 14/07/2023, vu 876 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Histoire du droit : la constitution civile du clergé sous la Révolution française

La définition de la constitution civile du clergé :

La Constitution civile du clergé est le nom donné à un [décret](#) voté le 12 juillet 1790 par l'[Assemblée constituante](#) ayant pour objectif de réorganiser le clergé.

Source :

https://www.toupie.org/Dictionnaire/Constitution_civile_clerge.htm

Nom donné au décret voté par l'[Assemblée constituante](#) le 12 juillet 1790, sanctionné par [Louis XVI](#) le 24 août et qui réorganisait le clergé séculier, achevant la transformation du statut de l'Église de France amorcée notamment par l'octroi de la tolérance aux non-catholiques, la suppression des ordres religieux et la nationalisation des biens ecclésiastiques.

Source :

https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Constitution_civile_du_clerg%C3%A9/114512

DE PLUS :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Constitution_civile_du_clerg%C3%A9

https://www.herodote.net/12_juillet_1790-evenement-17900712.php

https://fr.vikidia.org/wiki/Constitution_civile_du_clerg%C3%A9

VIDÉO :

<https://www.youtube.com/watch?v=kZX4ITMdDug>